

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 53 relatif à l'octroi d'un prêt à la Fondation des centres de vie infantine La Ruche pour le réaménagement de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) « La Paix » dans de nouveaux locaux

Gland, le 29 janvier 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Samuel Freuler	GDG, 1er membre
M.	Jérôme Frachebourg	GDG, rapporteur
M.	Alain Bringolf	GDG
Mme	Ahimara Buffat	UDC
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-e-s
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-e-s
M.	Evan Lock	GDG
M.	Rasul Mawjee	PLR
M.	Nicolas Pellet	PLR

s'est réunie les 8, 15 et 29 janvier 2024.

Excusé-e-s

Le 15 janvier 2023 : Angelita Galvez.

Remerciements

Les membres de la COFIN remercient Madame Eva Rohrer, Présidente de la Fondation des Centres de Vie Infantine La Ruche et Monsieur David Capelli, Directeur de cette fondation, ainsi que Messieurs Gilles Davoine, Municipal, et Julien Ménoret, Chef du Service des finances et de l'économie, pour la qualité des informations fournies dans le cadre des réponses écrites à leurs questions ainsi que lors de la séance du 15 janvier 2024.

Contexte général

L'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) La Paix est une structure d'accueil de 60 places destinée aux enfants de 10 à 12 ans (6P-8P). Cette structure occupe actuellement des locaux provisoires dans les anciens studios d'enregistrement de la société Dinemec SA, rue de la Paix 3, ce depuis mai 2022. Auparavant, elle occupait l'ancien bâtiment de l'Établissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM), rue de la Paix 1.

Il convient aussi de rappeler que l'UAPE La Paix est née, comme le mentionne le préavis, « sous l'impulsion de la volonté municipale ».

La demande de prêt objet du préavis concerne le réaménagement de l'UAPE La Paix dans ses nouveaux locaux dans le bâtiment A9 du quartier des Lisières (bâtiment vers le giratoire qui accueillera également Denner). Il s'agit d'un prêt-relais permettant de garantir la continuité des activités de l'UAPE pour les familles inscrites.

Par ailleurs, la Fondation La Ruche a également ouvert une nouvelle structure de 44 places dans le bâtiment A5.4 du quartier des Lisières propriété de la commune (crèche Bee'Happy pour les enfants de 0 à 4 ans).

Informations

En lien avec l'examen du présent préavis, la COFIN a interrogé la Municipalité sur les points suivants (les citations reprises des informations fournies par la Municipalité figurent ci-après en *caractères italiques*).

Situation financière globale de la Fondation des Centres de Vie Infantile La Ruche

La COFIN a pu accéder aux comptes de la fondation pour les exercices 2019 à 2022. Il en ressort que la fondation a toujours présenté des excédents de gestion durant les exercices précités.

Concernant le budget 2024, il « *se présente serré en raison :*

- a) augmentation des coûts dû à l'inflation*
- b) adaptation des salaires selon les barèmes de la CCT*
- c) tarification des écolages non modifiés depuis plusieurs années. »*

Dépassements liés à d'autres projets

Il est mentionné dans le préavis que « *les dépenses liées aux travaux de Bee'Happy et Do Ré Mi'el 2 ainsi que le premier déménagement de l'UAPE La Paix ont largement dépassé les prévisions financières* ». La COFIN s'est renseignée sur les raisons de ce dépassement ainsi que sur la façon dont il a été financé.

« *Les raisons principales sont un décalage dans le temps, une inversion (des projets) et des retards des projets, ainsi que l'augmentation des coûts due à l'inflation.*

Ces montants ont pu être investis suite à la dissolution de toutes les réserves et du fonds de roulement qui mène à un manque de liquidité ».

Lors de l'audition par la COFIN de la Présidente et du Directeur de la Fondation La Ruche, la complexification croissante de la réglementation à respecter par les différentes unités d'accueil a également été mentionnée comme cause de surcoûts.

Utilisation du prêt

La COFIN s'est demandé si le prêt réclamé à la commune ne servirait qu'à financer l'aménagement des futurs locaux de l'UAPE La Paix dans le quartier des Lisières ou s'il servirait également à combler les déficits passés.

« *Non, le prêt demandé ne va pas combler les déficits passés, il ne sert qu'à financer l'UAPE La Paix.* »

Les « *subventions en attente ainsi qu'une gestion de l'exploitation optimisée devraient permettre à La Fondation de se tenir aux engagements prévus par le présent préavis* ».

Aides financières

Le cumul des aides de l'OFAS et de la FAJE se monte à CHF 735'200.- (CHF 394'000.- + CHF 60'200.- + CHF 281'000.-). Il est mentionné en page 5 du préavis qu'« *à l'heure de la rédaction du présent préavis, les périodes de versement des subsides ne sont pas connues avec certitude. Toutefois, la majeure partie des aides pourraient être versées au dernier trimestre 2023* ». La COFIN s'est renseignée sur le versement de ces aides à ce jour.

« Ces subventions sont versées en plusieurs tranches (1ère année, 2ème année, 3ème année) et selon des règles et calculs différentes (OFAS très complexes sur base des taux d'occupation effectifs et de toute l'institution). Les versements des subsides de l'OFAS se font à posteriori de la réalisation de chaque exercice.

À ce jour, les subventions de la FAJE d'aide au démarrage et d'aide à la pierre d'un montant de CHF 247'200.00 et un acompte de l'OFAS de CHF 100'000.00 ont été versées à la Fondation. Ces subventions couvriront surtout les prélèvements effectués sur le fonds de roulement et les dépenses déjà effectuées pour le projet de La Paix (honoraires architecte et autres frais) ».

Chiffrage des travaux d'aménagement

Les dépenses concernant les projets précédents ayant largement dépassé les prévisions financières, la COFIN a voulu savoir sur quelles bases avaient été réalisées les estimations contenues dans le tableau den page 4 du préavis.

« Les estimations sont basées sur un devis sommaire via l'architecte selon les premières offres qu'il a reçues des entreprises. Les devis détaillés et les contrats SIA sont en cours de réalisation. »

Les dirigeants de la fondation La Ruche ont également déclaré en séance qu'ils avaient tiré la leçon des mauvaises expériences passées.

Début des travaux d'aménagement

Le préavis mentionne que « les travaux d'aménagements débuteront en décembre 2023 ou janvier 2024 ». Selon les informations données par le directeur de la fondation, les travaux d'aménagement ont débuté le 15 janvier 2024.

Annexe commune à tous les préavis relative au plafond en matière d'endettement

Sur proposition de la COFIN, la Municipalité a adapté la présentation de l'annexe concernant le plafond d'endettement, annexe présente pour tous les préavis de la Municipalité relatifs à des crédits d'investissement. Ces adaptations, qui devraient contribuer à une lecture plus aisée, sont les suivantes :

- une ligne intitulée « Préavis faisant l'objet de la présente demande de crédit d'investissement » a été rajoutée (4^{ème} ligne avant la fin) ;
- la légende suivante a été introduite à la dernière ligne de l'annexe : « Solde disponible à ce jour compte tenu de tous les préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours ».

L'annexe modifiée avec les adaptations surlignées en jaune est jointe au présent rapport.

Appréciation

La COFIN tient en premier lieu à saluer la transparence et la disponibilité dont ont fait preuve les dirigeants de la Fondation des Centres de Vie Infantile La Ruche, Madame Eva Rohrer, Présidente du conseil de fondation, et Monsieur David Capelli, Directeur. Tous les documents comptables nécessaires à un examen approfondi du préavis ont été mis à sa disposition.

Il ressort de cet examen la conviction pour la COFIN que la fondation est gérée professionnellement et que le suivi financier est de qualité. La COFIN ne doute donc pas de la capacité de la fondation à rembourser à la commune le prêt qui lui serait accordé.

Au vu des problèmes de liquidité croissants auxquels la fondation doit faire face, à l'instar des autres structures de la petite enfance, la COFIN ne peut qu'encourager le RAT à revoir sa tarification face à des coûts en constante augmentation alors que les tarifs restent pour leur part inchangés.

Conclusions

Compte tenu des informations de qualité obtenues auprès de la Municipalité ainsi que des dirigeants de la Fondation La Ruche et partant du principe qu'il est dans l'intérêt de la commune de favoriser la mise à disposition de places dans les structures d'accueil pour la petite enfance, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 53 et de prendre les décisions suivantes :

- I. d'autoriser la Municipalité à octroyer à la Fondation des centres de vie enfantine La Ruche un prêt de CHF 550'000.- aux conditions du marché lors de la conclusion du prêt et aux échéances suivantes :
 - 1^{ère} tranche de CHF 200'000.- remboursable à 1 an
 - 2^{ème} tranche de CHF 100'000.- remboursable à 2 ans
 - 3^{ème} tranche de CHF 100'000.- remboursable à 3 ans
 - 4^{ème} tranche de CHF 150'000.- remboursable à 4 ans
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 550'000.-.

Annexe mentionnée

Signatures des membres de la Commission des finances

Samuel Freuler 1 ^{er} membre	Jérôme Frachebourg Rapporteur	Alain Bringolf Membre
Ahimara Buffat Membre	Angelita Galvez Membre	Iulica Gorgoni Membre
Evan Lock Membre	Rasul Mawjee Membre	Nicolas Pellet Membre

Préavis n° : 53/2023 Montant : CHF (TTC) 550'000.00

Préavis municipal n° 53 relatif à l'octroi d'un prêt à la Fondation des centres de vie enfantine La Ruche pour le réaménagement de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) « La Paix » dans de nouveaux locaux

Estimation des revenus et charges de fonctionnement annuelles				CHF
Total annuel des charges (intérêts)				9'625.00
Total annuel des revenus (intérêts)				9'625.00
Total annuel net				0.00
Situation financière				CHF
Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements				175'000'000.00
Valeur des cautionnements à risque à ce jour (valeur nominale pour mémoire : CHF 7'169'748.-)				0.00
Quote-part à l'endettement d'ententes inter-communales				100'910.05
Endettement à ce jour				
	31.12.2021	31.12.2022	26.09.2023 (provisoire)	
Endettement au bilan				
Engagements courants	7'643'354.40	7'388'826.45	824'976.55	
Passifs transitoires	4'375'313.40	3'412'351.25	1'896'680.97	
Emprunts à court et long terme	75'475'000.00	83'415'000.00	92'000'000.00	
Total endettement au bilan	87'493'667.80	94'216'177.70	94'721'657.52	
Engagements hors bilan				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal (hors investissements du patrimoine financier et part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées)			113'100'696.52	
Travaux facturés et payés à ce jour			-49'828'051.28	
Total engagements hors bilan			63'272'645.24	
Total endettement brut				157'994'302.76
Déduction des actifs du patrimoine financier et de la part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées				
Disponibilités de la bourse à ce jour				1'282'892.78
Débiteurs et comptes courants à ce jour				19'574'330.52
Placements du patrimoine financier à ce jour				24'306'161.69
Actifs transitoires à ce jour				1'220'830.72
Part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées à ce jour				9'146'379.20
Solde disponible à ce jour				72'435'382.10
Préavis faisant l'objet de la présente demande de crédit d'investissement				550'000.00
Autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				
Aucun				0.00
Total des préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				550'000.00
Solde disponible à ce jour compte tenu de tous les préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				71'885'382.10